

Public Information Committee

Terms of Reference

To lead the development, implementation and coordination of a strategic communications approach to the work of Council by identifying communications issues across the organization, responding to ongoing communications requirements of Committees, and undertaking targeted outreach and public education activities. In doing so, the Council's *Internal Protocol for Media Communications* shall apply.

In pursuing these objectives, the committee:

- advises Council Committees on communications implications;
- actively monitors, identifies and manages issues in the media that may affect the Council or, generally, the judiciary;
- publicly intervenes as needed, by engaging the National Response Team, in consultation with the Council Chairperson and in accordance with the Public Intervention Protocol;
- oversees the public outreach activities of Council, including the website
- encourages the exchange of information on issues regarding the justice system by and among all key partners;
- fosters a more constructive and informed relationship between the media and the judiciary;
- supports targeted public educational initiatives aimed at promoting a better understanding of the justice system in Canada.

*Reviewed by Executive Committee
in June 2020*

Comité sur l'information au public

Mandat

Diriger l'élaboration, la mise en oeuvre et la coordination d'une approche stratégique en matière de communication eu égard aux activités du Conseil; à ce titre, définir les enjeux de communication de l'organisation, répondre aux besoins courants de communication des comités et entreprendre des activités ciblées d'information et d'éducation du public. Ce faisant, le *protocole interne du Conseil relatif aux communications* avec les médias s'applique.

Pour réaliser ces objectifs, le comité :

- fournit aux comités du Conseil des suggestions quant à la communication;
- identifie et gère les questions médiatiques qui peuvent avoir un impact sur le Conseil ou, en général, sur la magistrature;
- intervient publiquement au besoin, en faisant appel à l'Équipe d'intervention nationale, en consultation avec la présidente du Conseil et en conformité avec le Protocole d'intervention publique;
- supervise les activités du Conseil en matière d'information du public, y compris le site Web du Conseil;
- encourage l'échange d'information sur les questions concernant le système de justice par tous les principaux partenaires et entre ceux-ci;
- favorise des relations plus harmonieuses et mieux structurées entre les médias et la magistrature;
- apporte son soutien à des initiatives ciblées d'éducation du public destinées à promouvoir une meilleure compréhension du système de justice au Canada.

Révisé par le Comité exécutif en juin 2020